

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 14 octobre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à GUERET le 14 octobre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 8 octobre 2024

Présents : BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GAZONNAUD Jean Luc ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARDET Didier ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; SIMONNET Nicolas.

Secrétaire de séance : DELAPORTE Fabrice

GASPARD Isabelle donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30

Présents : 17

Votants : 18

Délibération N°2024-140

Code nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Objet : Marchés n°2024-005 relatifs à la « Fourniture d'émulsion (lot n°1) et de grave émulsion (lot n°2) de bitume pour Evolis 23 (23300 NOTH) » - Autorisation de signer.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211.10 ainsi que son article L.1414-2 relatif aux marchés passés selon une procédure formalisée ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-2-1° concernant la procédure d'appel d'offres ouvert allotie ;

VU l'avis de marché publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 29 juillet 2024 ;

VU les offres reçues, régulières et acceptables ;

VU le procès-verbal de jugement des offres portant décision d'attribution prise par les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 02 octobre 2024 ;

Monsieur le Président rappelle qu'Evolis 23 s'approvisionne - pour la réalisation de ses chantiers de voirie - en émulsion et grave émulsion via 2 marchés à bons de commande qui arrivent à échéance respectivement les 09 et 11 novembre 2024.

Une nouvelle consultation a donc été organisée dans le cadre d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) décomposée en 2 lots :

- lot n°1 Fourniture d'émulsion de bitume qui prévoit une livraison sur le dépôt (cuves) de Dun-le-Palestel, et
- lot n°2 Fourniture de grave émulsion de bitume qui permet un enlèvement sur le lieu de fabrication ou le dépôt du titulaire et éventuellement une livraison sur chantier par ses soins.

Les marchés à conclure sont des marchés ordinaires à prix unitaires d'une durée maximale de 4 ans (*reconduction éventuelle comprise*).

Monsieur le Président indique que la CAO, réunie le 02 octobre 2024, a attribué ces marchés comme suit :

- lot n°1 Fourniture d'émulsion de bitume à l'entreprise COLAS FRANCE (siège social : 75 PARIS – établissement exécutant : Usine d'Airvault 79).
- lot n°2 Fourniture de grave émulsion de bitume à l'entreprise COLAS FRANCE (siège social : 75 PARIS – établissement exécutant : Agence de La Brionne 23).

Il propose d'être autorisé à signer ces marchés avec ces opérateurs économiques.



Après délibération, le Bureau décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- le marché n°2024-005 relatifs aux lots n°1 (fourniture d'émulsion de bitume) et n°2 (fourniture de grave émulsion) – passé selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) respectivement avec l'entreprise COLAS FRANCE dont le siège social est à PARIS (75) et les établissements exécutants sont pour :
 - ❖ le lot n°1 : Etablissement Usine d'Airvault (79) – SIRET : 329 338 883 01110
 - ❖ le lot n°2 : Territoire Ouest – Agence de La Brionne (23) – SIRET : 329 328 883 04122.

Pour chaque lot, la durée du marché est fixée à 2 ans pour la période initiale et court à compter de la date de sa notification au titulaire. Le marché pourra être reconduit tacitement 1 fois pour une nouvelle période de 2 ans et le titulaire ne pourra pas s'y opposer. Seul Evolis 23, en sa qualité d'acheteur, pourra décider de ne pas reconduire le marché à l'échéance prévue.

Les marchés à conclure sont des marchés ordinaires à prix unitaires. L'enveloppe globale de ces marchés semble inférieure à l'estimation des besoins publiée lors du lancement de la procédure à hauteur de 2 000 k€ pour le lot n°1 et de 1 500 k€ pour le lot n°2 ; elle s'est avérée difficilement appréciable en raison de la fluctuation imprévisible de ces prix sur ces dernières années.

- tous documents liés à l'exécution administrative, technique et financière à venir y afférents, dans les limites des crédits alloués à ces prestations.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 05 NOV. 2024